



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC09_030223

AN06420230203486

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 3 février 2023

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 064-286400031-20230203-DEJIC09_030223-AR



Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 06/02/2023
ID : 064-286400031-20230203-DEJIC09_030223-AR